

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve 54 KLASIKA PRIMAVERA est organisée par l'entité « Societe Cycliste Amorebieta », porteuse de la licence BI-3 domicilié à Rue Txiki-Otaegi, 11 – 48340 Amorebieta (Bizkaia) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le 13 avril 2008.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants :

1. 80 points	5. 20 points	9. 7 points
2. 56 points	6. 16 points	10. 6 points
3. 32 points	7. 12 points	11. 5 points
4. 24 points	8. 8 points	12. 3 points

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

UCI Protour

Equipes Continentales Professionnelles UCI

Equipes Continentales UCI

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 6 et de maximum 10 coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le 12 Avril de 16:30 à 20:00 heures et le 13 Avril de 8:00 à 15:00 heures à « Centro Nafarroa », C/ Nafarroa, s/n - Amorebieta.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 17:00 à 18:45 heures le 12 Avril.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 19:00 heures le 12 Avril et aura lieu à Centro Nafarroa.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 162,100 Mhz.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois véhicules Shimano.

ARTICLE 7. DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis:

- Classement individuel au temps : Il s'obtiendra en relation à l'ordre de l'arrivée dans la ligne de meta.
- Classement du meilleur grimpeur : Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur dans les sommets des cols et côtes, étant le mieux classé celui qui obtiendra un plus grand nombre de points. En cas d'égalité, on départagera en tenant compte du coureur ayant obtenu le plus nombre de premières places dans les cols 2ème catégorie. Si l'égalité continue, on tiendra compte des premières places obtenues dans les cols des 3ème catégories, en cas de nouvelle égalité, la meilleure place au classement Général Individuel au Temps servira pour départager.

Ponctuations

Place	2ème Catégorie	3ème Catégorie
1er	10 points	5 points
2ème	8 points	4 points
3ème	6 points	3 points
4ème	4 points	2 points
5ème	3 points	1 point
6ème	2 points	
7ème	1 point	

ARTICLE 9. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

1. 5645 € - Trofeo BBK-EI CORREO
2. 2825 € - Trofeo AYTÓ. AMOREBIETA-ETXANO
3. 1410 € - Trofeo GAURSA-RENAULT
4. 700 €
5. 565 €
6. 423 €
7. 423 €
8. 280 €
9. 280 €
10. 143 €
11. 143 €
12. 143 €
13. 143 €
14. 143 €
15. 143 €
16. 143 €
17. 143 €
18. 143 €
19. 143 €
20. 143 €

1- Meilleur Grimpeur 400 € Trofeo BBK-EI CORREO

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.524 €.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à «Centro Nafarroa».

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le vainqueur de la classement du Meilleur Grimpeur.

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 5 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 12. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.